

DIMANCHE  
08 FÉVRIER

# BRADERIE COUVERTE

SALLE DU SABOT D'OR ST GILLES  
8H30 - 17H00



BUVETTE

RESTAURATION

ANIMATIONS



Association des Parents d'Elèves

Ecoles publiques Jacques Prévert - Saint-Gilles

✉ apejp35@gmail.com     APE JP 35     apejp35.fr     ape\_jp\_35



# BRADERIE

## DIM. 8 FÉVRIER 2026

### SALLE DU SABOT D'OR - ST GILLES

### 8H30-17H

Nous sommes heureux de vous annoncer la 5<sup>e</sup> édition de notre braderie couverte !

C'est le moment idéal pour faire du tri et mettre en vente vos vêtements et objets que vous n'utilisez plus.

La réservation des emplacements est ouverte en priorité aux parents d'élèves jusqu'au 07 janvier inclus. Elle sera ensuite accessible au grand public.

Pour vous inscrire, deux options s'offrent à vous :

- en ligne, via notre site [www.apejp35.fr](http://www.apejp35.fr) (accès direct grâce au QR code),
- ou à l'aide du formulaire papier (au verso), à remplir et à déposer avec votre règlement (chèque à l'ordre de APE Jacques Prévert ou espèces) dans les boîtes aux lettres de l'APE.

**7€ la table de 1.20m** dans la limite de 2 tables par personne

**6.5€ la formule repas** galette-saucisse, frites, gâteau et boisson chaude

Visiteurs et vendeurs pourront également se rendre sur les différents stands à leur disposition :

**Buvette et petite restauration**  
**Animations**



Association des Parents d'Elèves

Ecoles publiques Jacques Prévert - Saint-Gilles

✉ [apejp35@gmail.com](mailto:apejp35@gmail.com)

📘 APE JP 35

🌐 [apejp35.fr](http://apejp35.fr)

📷 [ape\\_jp\\_35](https://www.instagram.com/ape_jp_35)



**FICHE D'INSCRIPTION**

**Braderie du dimanche 8 février 2026 de 8h30 à 17h**

**Salle du Sabot d'Or – Saint-Gilles**

**Evènement organisé par l'APE Jacques Prévert**

Nom: ..... Prénom:.....  
Né(e) le:..... A:.....  
Adresse: .....  
.....  
Code postal:..... Ville: .....  
Téléphone:..... E-mail:.....  
Type de pièce d'identité (carte d'identité, passeport):.....  
Numéro de la pièce:..... Délivrée le:.....  
Délivrée par:.....

Dans le respect de l'article L310-2 du code de commerce, les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage (braderie) en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.

Je soussigné(e), .....

Demande l'autorisation d'exercer en tant qu'exposant pour la journée du 8 février 2026.  
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement\* mis à ma disposition, et déclare m'y conformer.

\* règlement disponible sur [apejp35.fr](http://apejp35.fr)

**Je déclare sur l'honneur:**

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne pas avoir déjà participé à plus de 2 manifestations de même nature (braderie) au cours de l'année civile 2026 (article R321-9 du Code pénal).

Je joins le paiement de ma réservation pour :

.....x 7€ table(s) de 1.20m, soit ..... € (maximum 2 tables/personne)

.....x 6.5€ formule(s) repas chaud (galette-saucisse, frites, gâteau, boisson chaude), soit..... €

Soit un total de ..... €.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature

**Réservé à l'APE:**

Règlement espèce chèque n°.....

Emplacement attribué: .....